

Commune de  
FRANCHEVILLE

Séance du 28 juillet 2023

Convocation du  
25/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juillet, à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr PERARDEL Joël, Maire

**Nombre de membres**

En exercice : 11

Présents : 6

Présents : Mrs PERARDEL, MAHOUT, JAMIN, MALVAL, COURTIN, Mmes MATHIEU.

Excusés : Mmes BERAT, LEBLANC, Mrs LEMINEUR, FARON donnant pouvoir à Mr MAHOUT

Secrétaire de séance : Mr JAMIN

---

VOLETS LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire laisse la parole à Mme MATHIEU en charge du dossier.

Celle-ci présente au conseil les devis étudiés par la commission travaux pour la mise en place de volets pour le logement communal. Présentation d'un tableau récapitulatif des travaux. 3 entreprises ont répondu à la consultation demandée avec pour certaines une proposition de variante. La commission travaux a décidé de retenir la solution proposée par l'entreprise SAS PAQUATTE. Il est proposé au conseil de suivre l'avis de la commission travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de suivre les recommandations de la commission travaux.
- DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise SAS PAQUATTE pour un montant de 14 430.00 € HT soit 15 223.65 € TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- INSCRIT les crédits au budget 2023 au compte 231.

ASSAINISSEMENT SALLE DES FETES

Suite au contrôle du SPANC, il a été constaté une fissure au niveau de la fosse toutes eaux de la salle des fêtes, les travaux devant être effectués rapidement, le Maire a fait établir des devis de remise aux normes dudit assainissement. 3 entreprises ont répondu à la consultation. Après présentation au conseil municipal, le Maire propose de retenir l'offre de la société MARCO VRD pour un montant de 8 945.78 € HT soit 10 734.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise MARCO VRD pour un montant de 10 734.94 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- INSCRIT les crédits au budget 2023 au compte 231.

QUESTIONS DIVERSES

A la demande de la Communauté de communes, une réunion de conseil est programmée le 30 août 2023 à 20h00 afin de débattre de la mise en place d'une OPA (opération programmée d'aménagement) pour le site du silo de Francheville.